



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
XI^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Québec, Canada
du 6 au 9 septembre 2011**

Déclaration de Québec

Nous, membres de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), réunis à Québec, du 6 au 9 septembre 2011, à l'invitation de M. Jacques Chagnon, président de la COPA et de l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion de la XI^e Assemblée générale :

1. **CONSIDÉRANT** l'attachement indéfectible de la COPA envers la démocratie et le respect de l'État de droit, le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la solidarité et l'intégration entre les peuples, la justice sociale et l'égalité entre les sexes;
2. **RAPPELANT** que la COPA est la seule organisation réunissant les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques;
3. **CONSIDÉRANT** la légitimité politique des parlementaires en tant que représentants élus, et, de ce fait, porteurs des aspirations des populations;
4. **RAPPELANT** les rôles de législateur et de contrôleur de l'action gouvernementale que jouent les Parlements;
5. **RAPPELANT** que les relations interparlementaires, tout en renforçant la synergie entre les élus, permettent de proposer des solutions aux divers problèmes présents dans nos sociétés, en vue d'inspirer les décisions et les choix des parlementaires ainsi que d'influencer les gouvernements;
6. **CONSIDÉRANT** que l'intégration économique dans les Amériques pose des défis environnementaux, sociaux et culturels;
7. **SOUUCIEUX** des défis actuels dans les sociétés des Amériques quant à la sécurité des citoyens et aux droits de la personne;
8. **DÉPLORANT** que des inégalités marquées prévalent toujours au sein des Amériques comme en font foi le premier *Rapport régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le développement humain*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2010, ainsi que le *Rapport Croissance et inégalités* publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en octobre 2008;
9. **RECONNAISSANT** que le développement durable est la forme de développement à privilégier dans les Amériques et que la mise en œuvre de ses principes sous-jacents se fait en intégrant les dimensions environnementale, économique, sociale et culturelle;
10. **CONVAINCUS** que la diversité culturelle et linguistique qui prévaut au sein des Amériques contribue à l'enrichissement mutuel des peuples et de leurs représentants;

11. **INSCRIVANT** notre action dans le cadre des *Objectifs régionaux du Millénaire* et du *Plan d'action* proposé par le Président de la COPA, notamment ceux qui visent la réduction de la mortalité infantile, l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'accès à l'eau potable, la garantie d'une éducation primaire pour tous et d'un environnement durable;

Réitérons l'importance d'associer les parlementaires régionaux et nationaux aux discussions et aux prises de position ayant un impact sur les populations des Amériques, et, à cette fin, nous nous engageons à :

12. **AMÉLIORER** de manière soutenue le fonctionnement démocratique des parlements, notamment en appliquant les critères de la démocratie entérinés par la COPA et en tenant des activités de formation destinées à renforcer l'expertise des parlementaires;

13. **CONTRIBUER** au renforcement de la démocratie en soutenant le développement du programme des missions d'observation électorale de la COPA conformément aux recommandations du bilan 2005-2011;

14. **FAVORISER** la tenue systématique de réunions des commissions thématiques permanentes et du Réseau des femmes entre les Assemblées générales, afin d'approfondir davantage les thématiques ciblées et de trouver les solutions les mieux adaptées aux défis qui transcendent les frontières;

15. **ASSURER** l'intégration du développement durable dans l'action politique et législative des parlements et dans les activités de la COPA;

16. **FAIRE UN SUIVI** des politiques publiques régionales et nationales dans les domaines liés aux thèmes du Président de la COPA ainsi qu'aux *Objectifs régionaux du Millénaire* et inciter nos gouvernements respectifs à travailler en vue d'atteindre ces objectifs pour 2015, plus particulièrement dans le but de :

- 16.1. combattre l'abandon scolaire;
- 16.2. réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes;
- 16.3. réduire la mortalité infantile;
- 16.4. garantir l'accès à l'eau potable;
- 16.5. appliquer la gestion intégrée des ressources en eau;
- 16.6. assurer un meilleur accès des peuples autochtones à l'éducation.

17. **FAIRE LA PROMOTION** de la diversité culturelle auprès de nos citoyens et de nos gouvernements, plus particulièrement en contribuant à la mise en œuvre effective de la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005;

18. **TRAVAILLER** en vue de garantir l'égalité entre les sexes, principe reconnu par la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, tant au niveau des cadres législatifs que de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques;

19. **ASSURER** un suivi rigoureux et continu des travaux, des résolutions et des rapports produits à l'issue des assemblées générales, des réunions des commissions thématiques permanentes et du Réseau des femmes; les présenter et en faire la promotion auprès des gouvernements, des assemblées législatives, des parlements régionaux, des organisations de la société civile ainsi que lors des Sommets des Amériques;

20. **TRANSMETTRE** la présente Déclaration finale ainsi que les résolutions adoptées lors de cette Assemblée générale pour prise en considération par les Chefs d'État lors du VI^e Sommet des Amériques, en Colombie, les 14 et 15 avril 2012;

21. **PROMOUVOIR** la COPA et susciter une large mobilisation des parlementaires de l'ensemble des régions et des Parlements des Amériques.